

COMMUNE de VIENNE EN VAL



Photographes présents à l'exposition Focale, 18 et 19 novembre

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Mme Isabelle BENARD-TILLAY a donné pouvoir à M. Dominique LELAY

Mme Astrid DUMOULIN a donné pouvoir à Mme Maud ARRIVAUT

Mme Laurence LEMERLE a donné pouvoir à Mme Odile DURAND

Secrétaire de séance : M. Pascal LOMBARD

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Page 2

- DÉLIBÉRATIONS

Page 3

- VIE PRATIQUE

Page 5

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou lemairedevienneenval@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil Municipal autorise la reprise des concessions perpétuelles du cimetière

FINANCES

Le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une somme de 750 € à l'occasion des courses pédestres de l'Association Sportive de Vienne-en-Val le 1er mai 2017
- d'octroyer à M. Bruno CROIBIER, Receveur Municipal, l'indemnité de conseil au taux de 60 %
- de solliciter une subvention (50 %) au titre du FACC pour deux spectacles de l'abonnement Arts & Savoirs
- de subventionner les frais de transports à hauteur de 125 € pour une sortie scolaire
- de mettre, à titre tout à fait exceptionnel, la salle des fêtes de la commune gratuitement à disposition de l'association ASV Danse

Le Conseil Municipal autorise la commune à verser 800 euros, sous forme de subvention, à l'association RAMDAM pour l'acquisition et la mise en place de défibrillateurs sur la commune

INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil Municipal approuve les points soulevés par le rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal décide :

- de mettre à disposition une pétition afin de soutenir le projet de lycée sur le territoire de la Communauté de Communes des Loges
- de soutenir la réouverture de la ligne de chemin de fer Orléans-Châteauneuf-sur-Loire

Prochain conseil municipal : le 13 décembre 2017

Madame Odile DURAND, Maire, demande à ce que deux points concernant le relèvement des tombes du cimetière et la participation à l'achat de défibrillateurs soient ajoutés à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29/09/2017

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Cimetière - Procédure de reprise de concessions perpétuelles

M. Gérard BOURGEON, Adjoint au Maire, expose la liste des concessions perpétuelles à l'état d'abandon et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur leur rétrocession à la commune afin de pouvoir les mettre de nouveau à disposition.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la reprise de ces concessions

FINANCES

Prix offert par la commune - année 2017

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle que chaque année un prix est offert à l'ASV pour les foulées solognotes du 1er Mai.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une somme de 750 € à l'occasion des courses pédestres de l'Association Sportive de Vienne-en-Val le 1er mai 2017

Indemnité au Trésorier-Payeur

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'indemnité de conseil allouée au Receveur municipal est calculée par application du tarif fixé par l'arrêté interministériel à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de continuer à bénéficier des prestations de conseil et d'assistance technique énumérées à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 16/12/1983,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer à M. Bruno CROIBIER, Receveur Municipal, l'indemnité de conseil au taux de 60 %

Subvention au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes

M. SEMONSUT, Adjoint, propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Départemental une aide au titre du FACC pour les deux spectacles suivants de la saison 2018 de l'abonnement Arts & Savoirs :

- Hommage à Audiard par Clin d'œil Compagnie : scènes reprises des meilleures comédies dialoguées par Audiard, comme Un singe en hiver, Un taxi pour Tobrouk, sans oublier, bien évidemment, Les tontons flingueurs. Date : 3 février. Coût : 2 532 € TTC, soit subvention sollicitée 1 266 €.
- Marie Claude par Poupette et Compagnie : une évocation poétique et humoristique de la vie d'une grande figure de la Résistance, une combattante pour la liberté et les droits des femmes, Marie-Claude Vaillant-Couturier. Date : 31 mars. Coût : 2 000 € TTC, soit subvention sollicitée 1 000 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention (50 %) au titre du FACC pour les deux spectacles précités

Subvention à l'association « Les ateliers de Vienne »

Dans le cadre de l'intervention d'une poétesse à l'école élémentaire de Vienne en Val et au collège de Tigry, l'association « Les Ateliers de Vienne », qui prend en charge l'organisation de la rencontre, souhaiterait de la part de la commune une participation financière aux frais de transport, à hauteur de 50%, soit 125 €.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de subventionner les frais de transports à hauteur de 125 €

Acquisition de défibrillateurs – subvention à l'association RAMDAM

Mme le Maire explique qu'en réponse à la sollicitation d'un Viennois qui proposait de lancer un financement participatif en vue de l'acquisition de défibrillateurs, le Conseil Municipal a voté une somme de 800 € au budget 2017 afin d'apporter une contribution significative à cette action. Le versement s'effectuera sous forme de subvention spécifiquement dédiée à cette opération, auprès de l'association RAMDAM qui se chargera de l'acquisition.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la commune à verser 800 euros sous forme de subvention à l'association RAMDAM pour l'acquisition et la mise en place de défibrillateurs sur la commune

Aide exceptionnelle à l'association ASV Danse

M. Gérard BOURGEON, Adjoint, explique que l'association ASV Danse, connaissant actuellement des difficultés financières, souhaite obtenir la mise à disposition de la salle des fêtes gratuitement afin d'y organiser un évènement (stage zumba) permettant de collecter des fonds.

M. Yann THOMAS propose de revaloriser exceptionnellement la subvention attribuée à l'ASV DANSE pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour et 5 abstentions, de mettre, à titre tout à fait exceptionnel, la salle des fêtes de la commune gratuitement à disposition de l'association

INTERCOMMUNALITE

Approbation du rapport de la CLECT

Mme Odile DURAND, Maire, explique que la commune doit, comme chaque année, approuver les dispositions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Elle demande donc à ce que soient approuvés les points suivants :

- Rétrocession du chemin de la Vallée des Rois à la commune (une attribution de compensation sera versée par la Communauté de Communes à hauteur de 2 846 €).
- Adoption du transfert de la compétence Tourisme à la Communauté de communes des Loges.
- Adoption du transfert du Multi-Accueil de Sandillon à la communauté de Communes des Loges.
- Adoption de la durée de l'amortissement de la voirie communautaire à 18 ans pour l'ensemble des communes de la CCL.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les points soulevés par le rapport de la CLECT

Création d'un lycée sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire

Mme Odile DURAND, Maire, explique qu'un projet de création de lycée sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire a récemment été rejeté par le rectorat de l'Académie Orléans-Tours. Dans l'intérêt des nombreux élèves présents sur la Communauté de Communes des Loges et de la valorisation de son territoire, une pétition a été lancée afin de demander l'adoption de ce projet par les instances de l'Etat.

Mme le Maire propose, dans la continuité de la démarche établie par la commune de Châteauneuf-sur-Loire, de soutenir ce projet par le biais d'une pétition communale disponible en mairie pour recueillir les signatures des administrés.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre à disposition cette pétition afin de soutenir le projet de lycée sur le territoire de la Communauté de communes des Loges

Projet de réouverture de la ligne de chemin de fer Orléans - Châteauneuf-sur-Loire

Mme Odile DURAND, Maire, explique que, pour soutenir la réouverture d'une ligne de chemin de fer entre Orléans et Châteauneuf-sur-Loire, il est proposé de prendre une délibération en ce sens qui sera ajoutée au registre d'enquête publique actuellement en cours.

Le Conseil municipal décide, par 17 voix pour et 1 voix contre, de soutenir la réouverture de la ligne de chemin de fer Orléans-Châteauneuf-sur-Loire

VIE PRATIQUE

Calendrier des manifestations

DECEMBRE

Samedi 2	Spectacle	RAMDAM + associations	Salle des Fêtes
Samedi 2			
et dimanche 3	exposition	Ramd'Art + commune	Centre culturel
Samedi 9	Sainte-Barbe	Amicale des Sapeurs-Pompiers	Salle des Fêtes
Samedi 16	Animation de Noël	Municipalité	Salle des Fêtes
Dimanche 10	Stage zumba	ASV Danse	Salle des Fêtes
Dimanche 10	Audition	Espérance Musicale	Salle de musique
Dimanche 17	Concert Noël	Chorale Val en Sol	Eglise

La séance est levée à 21h30

Prochain Conseil municipal : 13 décembre 2017 à la salle de la Mairie

A Vienne-en-Val, le 20 novembre 2017
Le Maire,
Odile DURAND